

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 109/4207
Séance du - 9 NOV. 2007

ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SPORTIF REGIONAL DE MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU La délibération n° 2007/I-10è/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative aux actions départementales en faveur du sport,
- VU La délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU Le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de l'attribution à l'Association de Gestion du Centre Sportif Régional de MULHOUSE d'une subvention exceptionnelle d'investissement,
- Précise que les 100 000 € d'autorisations de programme correspondantes seront transférées du programme E011 millésime 2007 sur le programme E033 et que les crédits de paiement seront prélevés :
 - à hauteur de 50 000 € sur le programme E011 - chapitre 204 - nature 20414 - fonction 32 du budget départemental 2007,
 - les 50 000 € restants feront l'objet d'une inscription nouvelle au budget primitif pour 2008.
- Autorise le Président à signer la convention financière de versement de cette subvention.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER